



UN DÉPARTEMENT ÉCOLO
SOLIDAIRE ET CITOYEN



AGISSONS AUJOURD'HUI POUR RÉINVENTER DEMAIN

EDITO

Les 22 et 29 mars prochain auront lieu les élections départementales. A moins de deux mois de ce scrutin, la crise sociale, économique, politique, écologique et démocratique ne cesse de s'aggraver avec son cortège de misère et de chômage avec plus de 110 000 chômeurs en Loire Atlantique, en augmentation de 8,5% en un an et en augmentation de 50% depuis 2009. Jamais la crise écologique n'a été aussi prégnante, jamais la crise de notre modèle social n'a été aussi visible, jamais la crise démocratique n'est apparue aussi grave.

En rupture contre cette morosité, nous abordons cette élection avec l'envie profonde de redonner espoir par une politique conçue avec les habitant-e-s engagé-e-s au quotidien dans les différents territoires. Le projet politique de EELV prend tout son sens parce qu'il est écologique, solidaire et citoyen,

Nous voulons faire évoluer notre département vers plus d'équité sociale, d'équilibre entre les territoires et de place pour la jeunesse. Ce projet, nous voulons le construire et le porter avec vous, dans la continuité des dynamiques citoyennes déjà présentes et dans un dialogue ouvert aux forces vives de la gauche.

Chaque citoyen-ne-s doit se sentir concerné-e-s et doit pouvoir s'impliquer dans la vie locale, pour son quartier, sa commune ou son département.

EELV veut construire une société plus solidaire envers les exclus, les minorités, les chômeurs, la jeunesse et les personnes âgées.

Nous soutenons une nouvelle distribution des responsabilités entre Département, Région et intercommunalités avec l'objectif de rapprocher les décisions des citoyen-ne-s. Il est urgent, pour gagner en efficacité dans des contextes budgétaires contraints, que la réforme territoriale amorcée clarifie les compétences de chacune des collectivités.

Notre engagement politique va bien au-delà de la question de l'aéroport de Notre Dame des Landes. Si nous nous battons contre ce projet c'est parce qu'il est néfaste aussi bien à l'environnement qu'à l'économie. L'argent public que les collectivités locales vont mobiliser pour compléter l'investissement fait par Vinci ne sera plus

disponible pour d'autres dépenses essentielles pour l'avenir du département et de ses habitant-e-s. Quand l'argent est rare, il faut choisir ses priorités. Combien de logements pourraient être construits avec les financements de l'aéroport ? Logements sociaux, crèches et logements adaptés pour les personnes âgées et les personnes handicapées...

La question des emplois est bien plus large que ceux créés dans les travaux publics pour faire l'aéroport. Les véritables priorités du département sont sociales, avec plus de logement et des transports pour tous, autant de sujets créateurs d'emplois non délocalisables et accessibles à tous. La transition énergétique dans une société plus respectueuse de ses ressources est un autre réservoir d'emplois et une nouvelle façon de construire un avenir radieux. Les écologistes portent un projet économique qui vise à sortir des impasses du modèle dominant de relance par la croissance. Ce projet se construit dans la sobriété énergétique, sur l'accès pour tous à des produits sains, pour le bien-être de chacun, dans une société apaisée et un environnement préservé. Puisque la croissance infinie est un leurre, construisons ensemble de nouvelles formes de prospérité.

Le modèle de croissance actuel, qui repose sur une consommation toujours plus accrue de ressources naturelles et sur la dégradation de l'environnement, doit être profondément transformé. Les risques liés aux impacts du changement climatique ou à l'érosion de la biodiversité sont inacceptables, et la croissance qui nous a porté depuis le milieu du XXème siècle pourrait même s'autodétruire par la hausse du prix des matières premières ou par le coût économique de la pollution.

Notre choix est d'apporter un souffle à la démocratie, de porter un projet différent à gauche, de l'ancrer dans nos territoires, d'ouvrir la politique sur le réel, de faire la place aux citoyennes et aux citoyens, comme nous avons pu l'expérimenter ici ou là jusqu'à présent. Nous refusons de nous résigner, de baisser les bras. Un autre futur est possible, ici en Loire Atlantique

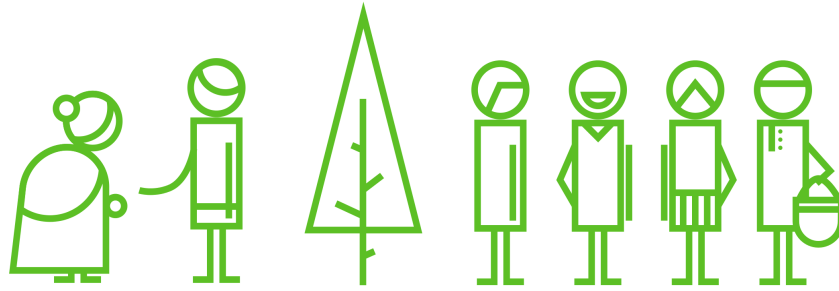
Nous entendons faire évoluer les politiques publiques du Conseil Départemental vers plus d'équité sociale, d'équilibre entre territoires et d'accompagnement éducatif. Pour cela, nous nous engageons clairement dans une démarche citoyenne ouverte à la société civile.

Ce programme est un projet de société basé sur des priorités qui convergent toutes vers un idéal commun de solidarité, de partage des richesses, dans une société multiculturelle offrant à tous une place égale et des perspectives d'avenir.

Ce programme est aussi un appel pour des réformes nationales qui permettront aux départements de lutter efficacement contre la pauvreté, les discriminations, l'échec scolaire et les atteintes à l'environnement.

EELV est engagé sur un projet politique redonnant espoir à tous. Construisons ensemble un autre modèle de société, voilà ce que propose le programme d'EELV pour ces élections départementales.

Axe 1 : Cultiver la solidarité et la cohésion sociale



Une politique inventive de lutte contre la pauvreté

Les politiques sociales sont les compétences principales du département : revenu de solidarité active, plan gérontologique et allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap, et les politiques d'accueil, d'accompagnement et d'insertion qui s'y rapportent. Le département organise également la protection de l'enfance en danger, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, et les collègues.

Le département devra donc relever un double défi : tout à la fois assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes et repenser profondément notre approche des politiques sociales. Il est nécessaire de redonner à chacun la capacité de vivre dignement.

Nous réaffirmons en premier lieu notre volonté de mise en place pour toute citoyenne et pour tout citoyen d'un revenu d'existence universel, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment. Le revenu de base fait écho à une société inclusive, qui n'oublie personne. Adopter le revenu de base, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et la participation à la société. C'est une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels.

Nous agissons aussi pour :

- Développer l'économie sociale et solidaire, favoriser le développement des coopératives, mutuelles, associations et des clauses d'insertion
- Favoriser l'émergence de monnaies locales pour une consommation locale (et sur lesquelles pourrait reposer le revenu de base.)
- Soutenir les épiceries solidaires, les banques alimentaires, la création de filières de récupération et de don de produits alimentaires ou matériels non consommés.

Une politique de logement solidaire

Le département doit être en pointe pour lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne. La mobilisation des Fonds de solidarité pour le logement doit être une priorité en abondant les fonds à hauteur des besoins, en les ouvrant aux

propriétaires occupant/es et en garantissant une aide en faveur des impayés de fluides (eau, gaz, électricité..). Le Conseil Départemental veillera :

- à la mise en place de veille des logements insalubres, l'obligation d'entretien des biens inoccupés avec possibilité de leur réquisition temporaire, pourcentage obligatoire de logements sociaux
- à la mise à disposition d' appartements relais, notamment à destination des familles hébergées en hôtel et des jeunes en rupture familiale.
- au développement de programmes de soutien financier à la rénovation de l'habitat pour une amélioration des performances énergétiques et une diminution de la facture énergétique (gaz, électricité..) concernant les propriétaires aux revenus modestes. Dans le cas des propriétaires bailleurs, l'attribution des aides doit être réservée en priorité pour la rénovation des logements loués à un prix inférieur à celui du marché, à des ménages aux revenus modestes.
- à la diversification des procédures, des matériaux et des types de constructions pour construire des logements sociaux en Bâtiment Basse Consommation (BBC)
- à la construction de PLAI (logement très social) dont le nombre est très largement insuffisant par rapport à la demande
- à la formation des ménages en situation de précarité à la maîtrise des dépenses énergétiques, (pose de thermostat, isolation, etc.).
- à la lutte contre les expulsions en assurant par des chartes de prévention la coordination de l'ensemble des acteurs du logement

Une politique volontariste d'insertion et de formation professionnelle de citoyens en situation sociale précaire

-Un accompagnement social vers la formation professionnelle impliquant les intercommunalités, les bassins de vie et prenant en compte les spécificités territoriales sera conduit avec les partenaires institutionnels. Le programme européen FSE pourra venir abonder les Plan Locaux par Insertion Économique ainsi que les Projets de Ville

-Les clauses d'insertion sociale et environnementale seront généralisées dans les commandes publiques, en réservant dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...

De la petite enfance à la majorité, une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants

-En élaborant dans le département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la CAF et les communes. Donnons la priorité au développement des places en crèche, en favorisant la mixité sociale, le développement des produits de soin biologiques respectant la santé des enfants et la qualité de l'air par l'utilisation de mobiliers et de produits de consommation sans substances chimiques nocives.

- Le Conseil Départemental soutiendra les dynamiques associatives locales visant à compléter l'offre de services : crèches associatives et coopératives, garderies parentales, ainsi que les crèches aux horaires décalés.

-Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, nous souhaitons développer les

alternatives au placement afin de réduire la séparation de l'enfant et de sa famille aux seules situations inévitables et créer les établissements d'accueil mère/père/parents-enfant sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

Une approche solidaire de l'adaptation de la société au vieillissement des personnes âgées

-Initier une politique innovante en direction des personnes âgées en augmentant le nombre de places d'accueil en public et privé à but non lucratif de façon à rattraper le nombre de places en privé à but lucratif ; prendre les mesures concernant le forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent assumer seul/es cette charge (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance).

-Développer des services à la personne socialement utiles et créateurs d'emplois de qualité en soutenant prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi. Créer un réel statut de l'aidant, formel et informel, avec une véritable formation diplômante au service à la personne, avec de vraies perspectives de carrière, doit être proposée, y compris en formation continue.

Une politique de solidarité intergénérationnelle

Les prestations sociales pour gérer la solidarité avec les jeunes et les aînés ne remplacent pas les solidarités familiales ou de voisinage. Le Département doit encourager et faciliter la mise en place de solidarités intergénérationnelles dans les politiques de logement et d'aide sociale.

Une politique en faveur des handicapés

-La construction de logements adaptés au handicap et à la perte d'autonomie sera intégrée dans chaque opération de logements sociaux.

- Un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides permettra de passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle : les bâtiments départementaux en étant l'exemple.

- La réduction du délai d'accès aux droits (6 mois en moyenne actuellement) guidera l'amélioration nécessaire du fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées

- Un accès unique aux droits et aux prestations, Aide aux Adultes Handicapé/es (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Majoration Tierce Personne (MTP) de la CAF sera mis en place. - L'accès aux dispositifs de droit commun, quel que soit l'âge et le handicap sera systématiquement recherché : accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux sports, à la culture, à l'information, aux soins, à la mobilité, aux instances de la société civile et civique.

- L'inclusion des collégiens en situation de handicap sera assurée en accélérant la mise aux normes des collèges et en soutenant l'accompagnement scolaire.
- Concernant l'emploi, un Plan Départemental d'intégration des travailleurs handicapés (PDITH) dynamisera le travail en réseau avec les acteurs et actrices de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, en lien avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), tout en mobilisant les entreprises pour l'emploi des travailleur/ses handicapé/es et pour leur maintien dans l'emploi.

La lutte en faveur de l'égalité femme/homme et contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle

- Un soutien à l'intervention au sein des collèges, sur les questions d'égalité femme/homme, de santé sexuelle et de lutte contre les discriminations ;
- Un soutien à l'information de tout-es sur les questions de contraception et d'IVG, notamment grâce aux plannings familiaux
- Un renforcement de la prise en charge des victimes de violence conjugale en assurant le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elle le souhaite, en créant des logements relais et en développant la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement.

Une politique positive d'accueil des populations migrantes

L'immigration, source de richesses culturelles, économiques et humaines est une réelle chance pour nos territoires.

- Le département doit être le garant du respect des droits et de la dignité des personnes en accompagnant les familles en situation irrégulière, et en protégeant les mineur/es isolé/es étranger/es en leur assurant les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.
- Accompagner et soutenir les familles en situation irrégulière avec enfants dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant .
- Un conseil départemental des résident-es étranger-es sera mis en place

Axe 2 : Déployer une transition écologique et économique, créatrice d'emplois locaux et durables



Les élus EELV se mobiliseront pour promouvoir un nouveau modèle économique dans l'agriculture, la construction, la santé, l'artisanat et le tourisme.

La structuration de circuits courts favorisant l'émergence de filières et réseaux locaux

- Une généralisation de produits garantis sans OGM, issus des filières locales (un repas végétarien par semaine) pourrait être proposé dans la restauration collective des collèges, des hôpitaux et des EHPAD. La demande ainsi créée constitue un point d'ancrage permettant l'émergence de filières et de réseaux locaux appelés à se développer, à se compléter et à se diversifier.

- Un tel dispositif suppose une organisation économique adéquate, pour mettre en regard la demande des restaurants et l'offre éventuellement regroupée des agriculteurs. Cette organisation doit se compléter par un soutien à l'investissement des agriculteurs dans des équipements de présentation et de transformation artisanaux leur permettant de répondre à la demande.

Le soutien à l'agriculture paysanne

- Une taxe sera mise en place sur l'urbanisation des terres agricoles à hauteur de 50 % du montant du prix de vente du foncier agricole à l'achat. La moitié de cette taxe sera affectée à un fonds régional pour la reconversion des friches industrielles et commerciales, l'autre moitié à un fonds régional pour des acquisitions foncières en faveur de l'installation d'agriculteurs biologiques

Le soutien à l'artisanat

- Un appui particulier aux productions emblématiques du département. La promotion et le soutien aux fêtes et autres manifestations centrées sur la mise en marché des produits locaux est aussi un soutien utile à l'élargissement de leur accessibilité, à condition que cela ne se limite pas à des manifestations folkloriques, mais s'appuie sur un vrai développement de la production et de la transformation locale.

Le soutien à la relocalisation de l'économie complète les actions du conseil départemental pour maintenir sur les territoires des points de contact entre les services publics et les citoyens. Ces points de contact doivent servir de point d'appui à des services commerciaux qui ensemble rendent le territoire vivant. Ces points de contact prennent des formes multiples qu'il faut soutenir : marchés paysans, coopératives de vente ou d'achat de produits agricoles locaux et /ou bio, points de dépôt, vente directe, etc. Toutes ces formes de commerces alimentaires doivent être suivies, aidées et accompagnées avec une attention particulière aux équipements nécessaires au respect de la réglementation, souvent défavorable à ces commerces : prises électriques sur les marchés, équipements de présentation ou de maintien de la chaîne du froid, traçabilité des produits présentés, mutualisation de services annexes aux produits (recettes, savoir-faire, règles d'usage, etc.).

La structuration des circuits courts passe aussi par la maîtrise du foncier et l'aide à l'installation de producteurs de produits locaux : maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, céréales traditionnelles, boulangers paysans, huiles typiques, sauces

et préparations diverses, produits transformés ou semi-transformés.

Pour assurer l'égalité des territoires, il est nécessaire de maintenir, dans nos bourgs et nos quartiers, les emplois qui garantissent leur dynamisme. En plus de l'accès aux services de base, les écologistes travailleront à la structuration de filières en circuits courts intenses en emplois qui permettent aux territoires de gagner en autonomie. Les restaurants des collèges, hôpitaux, maisons de retraite peuvent assurer aux producteurs locaux les débouchés stables dont ils ont besoin pour initier leur activité.

- Élaborer une politique locale de transition écologique en prenant en compte la nécessaire sobriété en ressources et en énergie, l'orientation vers des pratiques durables, la préservation ou la restauration des écosystèmes, une protection efficace de la biodiversité.

-Mettre en place des actions et programmes volontaristes selon ses compétence, au niveau de l'aménagement de son territoire, l'agriculture, la lutte contre la précarité énergétique, l'action sociale par le biais du RSA, la gestion et valorisation des déchets.

- Orienter l'agriculture vers des pratiques économes en eau et en hydrocarbures et soutenir une agriculture paysanne, sobre et créatrice d'emplois.

Pour cela, le département doit :

- ⤴ Orienter les soutiens publics vers l'agroécologie qui limite l'érosion des sols, favorise le drainage de l'eau et permet un complément financier par la vente du bois.
- ⤴ Mettre en place des « projets alimentaires territoriaux » instaurés par la loi d'avenir agricole. Ces outils d'aménagement du territoire permettront de co-construire avec les habitants, acteurs économiques, élus, etc. un projet de territoire visant à relocaliser la production, la transformation et la consommation alimentaires. On veillera à ce qu'il y ait une protection des zones naturelles, une limitation et une compensation de l'artificialisation des sols, tout en veillant à ce que la compensation n'entraîne pas la destruction d'autres milieux. Par ailleurs, pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de débloquer l'installation, il faut favoriser différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier (soutien à l'acquisition de foncier via les SAFER ou les EPF, voir les résultats de l'association Terre de lien).
- ⤴ Favoriser la parcellisation des grandes surfaces de monocultures, par à minima, l'instauration de haies brise vent et refuge de la faune sauvage. Généraliser la plantation de bosquets au pied des éoliennes.
- ⤴ Mettre en place des dispositifs d'aide pour les agriculteurs voulant intégrer les GIEE (Groupements d'Intérêt économique et environnemental) prévus par la loi d'avenir agricole. Cela leur donnera une réelle indépendance dans le choix de leurs pratiques culturelles vis-à-vis du modèle conventionnel et facilitera l'orientation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus économiques et plus créatrices d'emplois

- Développer le maraîchage bio sur des surfaces d'un ou deux hectares. Cette source d'emploi considérable permettra l'émergence d'une agriculture paysanne fournissant des produits de qualité. Mettre en lien les productions du territoire

avec la restauration scolaire, en facilitant les partenariats avec les producteurs locaux.

- Veiller à l'application stricte de la loi littoral, voire la renforcer, en interdisant tout permis de construire en bordure de mer. Mieux encadrer la fréquentation du public dans les espaces sensibles. L'accès à la nature pour tous ne doit pas être synonyme de perturbation, voire de destruction des milieux naturels. Créer et multiplier les zones de tranquillité dans les espaces forestiers afin de reconstituer les chaînes de vie sauvage.

- Accompagner les collectivités dans la démarche "0 Phytos" (zéro produit phytosanitaire), en anticipation de la Loi Labbé qui prévoit l'interdiction de l'utilisation de ces produits pour les particuliers et collectivités territoriales.

- Instaurer des mesures plus contraignantes pour la protection de l'eau : pas de pesticides dans les cultures aux abords des cours d'eau, la bande des 5 m actuelle n'est pas suffisante.

- Créer des centres d'information citoyens sur l'alimentation, l'agriculture, l'énergie, les alternatives écologiques et leur mise en œuvre. Former des intervenants pour les administrations, les écoles et les entreprises afin de les tenir informés de l'évolution des techniques et des objectifs dans ces domaines.

De nouvelles pratiques économiques et solidaires qui participent à la transition écologique.

Ces nouvelles pratiques fournissent des environnements efficaces pour accompagner les personnes en difficulté ou en situation précaire, offrant des possibilités de formation, de réinsertion, de restauration du lien à l'autre, qu'il soit humain ou non, de reprise de contact avec l'environnement au sens le plus large. Le département devra veiller à développer ces pratiques d'une part et à les articuler avec l'aide sociale pour lutter contre la précarité, l'exclusion et la solitude subie. Le département doit s'impliquer afin de développer les jardins partagés, la formation à la permaculture, la construction collective ou réhabilitation de logements avec et pour les sans-abris.

Une gestion départementale des déchets

La gestion des déchets ne dispose pas de solution unique et universelle : elle passe par la complémentarité et l'adaptation au contexte local. C'est un problème de mode de vie et de choix de consommation.

La gestion de ces produits, et des déchets qu'ils risquent de devenir, doit intégrer de façon concomitante une large gamme de préoccupations environnementales, sociales et économiques. La prévention des déchets est la priorité absolue, ses possibilités doivent être systématiquement envisagées avant tout choix ou décision dans ce domaine. La prévention doit être qualitative :

- Développer le soutien aux créations de ressourceries, recycleries et toute initiative visant à économiser les ressources.

- Encourager les pratiques vertueuses en développant un réseau d'ambassadeurs du tri, rémunérés, actifs dans les communes, les déchetteries...
- Développer le tri à la source en proposant des informations plus claires et en fournissant plus de bacs individuels de points de compostage en jardins publics, écoles ou immeubles.
- S'assurer de la mise en place de consignes des bouteilles en verre dans les cafés, hôtels, restaurants.
- Soutenir l'implantation de poulaillers individuels ou collectifs qui permettent une baisse de 35 % de collecte d'ordures ménagères.

Une politique départementale visant à économiser l'énergie et à préserver le climat

La responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique ne fait plus de doute alors que la raréfaction des ressources énergétiques est largement engagée. Ces constats nous obligent à revoir notre mode de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique départementale au « tout pétrole ».

Dans le cadre d'une politique énergétique qui participe à la réduction des pollutions et pour doter notre département d'une alternative aux énergies fossiles, nous agissons pour :

- Renforcer le Plan Climat-Énergie qui vise à réduire la consommation d'énergie du patrimoine bâti géré par le Conseil général : collèges, crèches, mais aussi dans les maisons de retraite et dans les logements.
- Mise en oeuvre des normes BBC devenues obligatoires dans les nouvelles constructions ;
- Encourager le développement des énergies renouvelables, la géothermie en tête au moyen d'une maîtrise et d'une gestion publique ;
- Promouvoir une filière bois au niveau départemental.

Axe 3 : Donner priorité à la petite enfance et à l'adolescence



La création d'un conseil départemental des jeunes

Pour impliquer les jeunes dans les actions du département, nous proposons la création d'un conseil départemental des jeunes constitué d'un-e représentant-e par canton, désignés par les délégués collégiens dans les conseils d'établissement.

- Les collèges doivent être des espaces culturels et sportifs ouverts : il sera donc question de soutenir des projets pédagogiques comme des spectacles, des

manifestations sportives ou des événements culturels. Les collégiens ainsi que l'équipe de l'établissement seront donc soutenus par le conseil départemental.

- ⤴ En mettant en place un budget participatif géré par tous les acteurs (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois sur les bâtiments, la vie interne et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et la réussite éducative des collégien-nes.
- ⤴ En favorisant l'apprentissage par les collégien-nes des techniques de médiation.
- ⤴ En développant la restauration en circuits courts dans les collèges, dans une logique de découverte de l'économie sociale et solidaire, de structuration des filières locales et régionales et de maintien des cuisines centrales dans les collèges. Inciter à une consommation biologique, locale, moins carnée, de saison, favorisant la découverte de goûts, de protéines vertes, de comestibles locaux... Organiser la formation des gestionnaires et équipes de cuisine.
- ⤴ En développant la mobilité des collégien-nes : accessibilité en transports en commun dans les zones rurales, participation à l'aménagement des pistes et des abords cyclables de l'ensemble des collèges, et mise à disposition d'une flotte de vélos aux collégiens des zones urbaines.

Citoyenneté

Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions afin d'agir pour influencer sur le fonctionnement global de la société. Partout dans notre département (*donner des exemples...*) des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des conseils départementaux est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyen-ne-s pour combattre les crises qui frappent notre société.

L'autonomie, l'autogestion, la responsabilisation sont au cœur du projet social des écologistes. Nous soutiendrons les initiatives permettant aux citoyen-ne-s d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'AMAP, de régie de quartier, nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.

-Soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons sortir de la logique du financement uniquement au projet pour prendre en compte les besoins en fonctionnement d'activités essentielles à la vie des territoires. Soutenir les actions nouvelles par la création d'un fond d'initiatives citoyennes visant notamment à appuyer la réappropriation des espaces publics, la participation citoyenne ou l'éducation populaire.

- Répondre aux nouveaux risques environnementaux du XXI^e siècle pour un véritable accès aux droits et une politique sociale en développant ou créant des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique. Ces espaces devront mailler le territoire, favoriser le dialogue et la coopération entre les

acteurs sociaux et assurer une information sur les droits existants et les moyens de lutte contre les inégalités sociales et écologiques. Pour garantir la protection face aux nouveaux risques environnementaux, ces espaces travailleront à développer et soutenir les actions concrètes initiées par les acteurs du territoire, telles que les paniers solidaires en circuits-courts, ou les économies énergétiques, et accompagner les personnes dans leurs démarches pour des aides aux impayés lié à l'eau ou l'énergie.

Axe 4 : Rééquilibrer des territoires et construire plus d'égalité



Notre département a ses richesses et ses spécificités. Il doit pouvoir, avec ces citoyen-ne-s, affirmer ses délimitations administratives, y compris le rattachement à une autre région. Le Département doit renforcer la coopération entre ses différents territoires, selon leur degré d'isolement et leur niveau d'équipement. Il doit concentrer ses moyens pour garantir pour tous l'accès aux services de base : sport, culture, accès à l'emploi, aux transports et aux professionnels de santé. Ces priorités d'investissement sont incompatibles avec le projet de nouvel aéroport à Notre Dame Des Landes, écologiquement désastreux, socialement destructeur et économiquement inutile. Innovons dans l'appui aux dynamiques locales visant à compléter l'offre de services, dans l'optimisation de l'aéroport actuel, dans les modes de transports (covoiturage, remise en activité du bac St Nazaire-St Brevin) ; préservons nos zones agricoles humides (Brière, Lac de Grand Lieu) et notre estuaire ; articulons les politiques routières et les aménagements de zones d'activités économiques.

Lutter contre l'urbanisation non maîtrisée et le développement ininterrompu d'infrastructures toujours plus imposantes

- une structure départementale de portage foncier sera créée. Elle permettra de geler l'urbanisation excessive ou non maîtrisée de certains territoires.
- l'action des Groupements Fonciers Agricoles, seuls moyens d'arrêter le grignotage des terres et de permettre le maintien et l'installation d'agriculteurs, sera confortée
- L'attention sera renforcée sur le patrimoine rare que constituent les zones humides : la Brière, le lac de Grandlieu, l'estuaire de la Loire et ses multiples marais humides ou salants, l'Erdre. Leurs eaux seront mieux surveillées, et réellement préservées.

-Elle sera également renforcée sur la qualité des cours d'eau victime, en partie, des conséquences d'une agriculture intensive et l'accompagnement à la transition au bio et à d'autres modes de production agricole et d'élevage respectueux de l'environnement y contribuera (80 % des eaux prélevées sont actuellement destinées à l'irrigation!).

Répondre aux inégalités de temps de trajet, de fréquences et de coûts des transports et garantir un accès à tous aux transports

Nous développerons une véritable politique de déplacements, en redistribuant les crédits mobilisés vers des solutions innovantes d'accès à la mobilité pour tous, sur tout le territoire.

- Privilégier les transports collectifs plutôt que la création d'infrastructures routières, ainsi que les livraisons « propres » par le fleuve et la voie ferrée.
- Reconnecter les zones rurales aux zones urbaines, et surtout aux 2 grands pôles économiques Nantes et Saint-Nazaire, par une meilleure connexion entre le réseau LILA et les gares de TER, qui doivent devenir de véritables plateformes multimodales de transport des voyageurs
- Redéfinir le réseau LILA en collaboration avec les usagers et leurs associations en veillant à privilégier la desserte des aires de stationnement, à augmenter la fréquence de passages et à maintenir le coût limité
- Développer et sécuriser les modes de transports alternatifs comme le co-voiturage et les taxis collectifs : inciter les co-voitureurs salariés et étudiants à utiliser le site « Lila co-voiturage » encore trop peu connu.
- Créer des voies réservées sur les routes départementales surchargées pour faciliter la circulation des cars aux heures de pointe.
- Créer des aménagements cyclables sécurisés, notamment en direction des parcs-relais de co-voiturage, des arrêts LILA .

Nous nous opposerons à tout nouveau projet de pont routier sur la Loire, que ce soit en aval ou en amont de Nantes, au profit des solutions douces de franchissement du fleuve (notamment par les bacs bien connectés au réseau de car) ou l'adaptation des infrastructures existantes (à l'image du dispositif mis en oeuvre sur le Pont de Saint-Nazaire),

Pour rééquilibrer les lieux-ressources sur tout le territoire

-Nous soutiendrons les services publics de proximité, tout particulièrement en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité. Nous relancerons, si nécessaire, les maisons de services publics polyvalents dans les bourgs.

-Nous veillerons à ce que les équipements dont le département est propriétaire puissent être des lieux utiles et accessibles à tous, notamment aux associations dans leur fonctionnement quotidien. Nous améliorerons, en particulier, l'accessibilité, hors temps scolaires, aux équipements des collèges (salles informatiques, salles d'exposition, restaurants, espaces collectifs).

-Nous inciterons les commerces de proximité et les professionnels de santé à s'installer en zones rurales. Nous informerons largement sur les incitations fiscales venant renforcer l'appui aux maisons médicales et aux cabinets mobiles.

-Nous soutiendrons toute dynamique associative locale visant à compléter l'offre de services : crèches et garderies parentales, services alternatifs de transports à la personne, commerces solidaires de proximité, culture.

-Le développement des aménagements et des activités de plaisance sera maîtrisé, pour maintenir impérativement les activités de pêche.

L'identité des territoires

- La reconnaissance de l'identité bretonne de nos territoires, et singulièrement de cantons du nord de notre département est aussi une question d'aménagement du territoire : naturellement liés à la Bretagne administrative, ces territoires doivent pouvoir, par le biais de la politique culturelle, mieux affirmer et vivre leur identité.

Axe 5 : Une nouvelle façon de faire de la politique



L'implication citoyenne

Nous proposons la présence, dans les commissions du conseil général, de représentants d'associations d'usagers et de citoyen-ne-s volontaires tirés au sort : leur avis permettra aux élus de prendre leurs décisions sur une base complémentaire à celle des services administratifs.

Nous souhaitons inciter les initiatives citoyennes dans tous les domaines, pour une autre société plus écologique, solidaire et sociale, et qu'elles soient prises en compte dans le développement de notre département au sein du futur conseil général.

Les écologistes proposent, pour favoriser la démocratie et l'implication des citoyen-ne-s d'instaurer au niveau départemental :

- Le droit d'interpellation des citoyen-ne-s vers le conseil départemental : à partir d'une pétition signée par 5% d'habitantes issus de plus de 10% des communes du département, la demande est abordée en séance publique du conseil départemental.

- Le droit de référendum d'initiative locale : à partir d'une demande signée par 15% d'habitant-es issus de plus de 20% des communes du département.
- La simplification des procédures mais aussi la lisibilité de l'action publique qui doit guider la stratégie et la mise en œuvre de la politique de la collectivité départementale.

L'enjeu est de préparer l'évolution institutionnelle et la suppression progressive de l'institution départementale, pour plus d'efficacité. L'efficacité, c'est de construire avec les citoyen-ne-s les solutions et pas uniquement de les consulter sur les questions qui les préoccupent. Pour cela, les écologistes s'engagent à :

- A présenter chaque année un bilan de mandat
- Mettre en place dans leur canton un conseil des acteurs du territoire ;
- Consulter régulièrement les électeurs du département ;
- Renforcer l'intercommunalité, pour traiter au bon niveau certaines compétences comme la gestion des collèges, le ramassage scolaire. L'évolution institutionnelle en débat actuellement - même si les hésitations gouvernementales ne permettent pas d'y voir clair - va de toute manière poser la question de la proximité. Il est primordial de placer le citoyen-ne au cœur des réformes pour une gouvernance participative de proximité ;
 - Assurer la proximité en mettant en place une territorialisation des actions du département, si nécessaire, sur la base du schéma départemental de coopération intercommunale ;
 - Nommer des conseillers départementaux délégués à la coopération territoriale pour favoriser la complémentarité et éviter les doublons.

Plus de proximité

Pour plus de proximité, les écologistes proposent d'inscrire la politique départementale dans une vision renforçant le rôle et la place des intercommunalités.

Dès son installation, l'assemblée départementale désigne des référent-es choisi-es en son sein pour la représenter sur les territoires de chaque intercommunalité. Ces référents assureraient un lien avec les partenaires du conseil départemental sur ce territoire (collectivités, associations, acteurs économiques) et les habitants ou usagers des services départementaux.

Le financement de l'action sociale

Le budget de l'action sociale pèse de plus en plus lourd. Il ne peut être sacrifié. Les ressources existent si le Département réoriente ces crédits en abandonnant les projets inutiles et coûteux et :

- en favorisant l'accès de tous aux transports et aux services de base et en privilégiant les solutions économes : taxis collectifs et covoiturage, configurations nouvelles de maisons de santé, de commerces, d'administration, d'école
- en développant une vraie politique du logement et de l'habitat en milieu rural : veille sur les logements insalubres mis à la location, pourcentage obligatoire de logements sociaux.

La réforme territoriale, pour la fin des conseils départementaux ?

Les réformes territoriales souhaitées par EELV ne sont pas encore abouties et à ce jour, le Conseil Départemental pour lequel vous allez élire les nouveaux conseillers-ères garde des responsabilités essentielles et gère des budgets très importants. La question n'est pas de savoir s'il faut abandonner les actions évoquées dans ce programme mais de les situer à leur meilleur niveau d'efficacité, en évitant les doublons actuels, générateurs de surcoûts et de lourdeurs administratives.

La future réforme territoriale devra mieux organiser la cohérence en matière d'action sociale et médico-sociale :

- Organiser le déclouisonnement des politiques sociales, d'hébergement et de l'autonomie au sein du département : C'est une nécessité avant tout sociale mais également économique. Une juste articulation avec le conseil régional est nécessaire pour faire cohabiter le développement économique et social régional et l'action sociale départementalisée. Pour remédier au cloisonnement des politiques sanitaires et sociales, une plus grande cohérence sera recherchée dans la programmation et les financements de l'Agence régionale de santé.

- La réorganisation des politiques sociales locales doit privilégier l'intérêt des citoyen-ne-s et leur implication aux décisions publiques.

Il s'agit de prendre en compte chaque résident du département non plus comme un bénéficiaire d'une prestation d'action sociale mais comme un acteur disposant d'une capacité délibérative.

Les questions sociales, éducatives, économiques et culturelles sont au cœur des enjeux de notre société et totalement imbriquées avec les enjeux environnementaux. C'est toute la société qui est en crise et le projet que nous avons développé ici doit nous permettre de sortir de cet état, pour mieux vivre ensemble, Quel que soit l'avenir de l'institution départementale, ces questions resteront au cœur du projet politique porté par les élus d'EELV.